



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Cinquante-troisième session
19 juin-14 juillet 2023
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 10 juillet 2023

53/111. Textes issus de l'Examen périodique universel : Pakistan

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution [60/251](#), du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions [5/1](#) et [16/21](#), des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président PRST/8/1, du 9 avril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

Ayant procédé à l'Examen concernant le Pakistan le 30 janvier 2023 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution [5/1](#),

Adopte les textes issus de l'Examen concernant le Pakistan, à savoir le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel¹, les observations du Pakistan sur les recommandations et/ou conclusions, ses engagements et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue mené dans le cadre du Groupe de travail².

29^e séance
10 juillet 2023

[Adoptée sans vote.]

¹ [A/HRC/53/13](#).

² [A/HRC/53/13/Add.1](#) ; voir aussi [A/HRC/53/2](#), deuxième partie, chap. VI.

